



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

A202605

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

Ressources humaines et communication interne

OBJET : Arrêté fixant les effectifs au 1er janvier 2026

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU (Deux-Sèvres),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, et notamment son article 4-II,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment les articles L. 251-5 et suivants ainsi que ses article R.252-30 et suivants,

Vu l'arrêté interministériel du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique,

Considérant le renouvellement général du collège des représentants du personnel au sein du comité social territorial en 2026,

Considérant que dans le cadre de l'organisation des élections professionnelles 2026, les effectifs sont appréciés au 1^{er} janvier de l'année,

ARRÊTE

Article 1 : Les effectifs remplissant les conditions d'électeur recensés au 1er janvier 2026 et relevant du périmètre du comité social territorial de Mellois en Poitou sont fixés comme suit :

Sexe	Effectifs au 1^{er} janvier 2026	En pourcentage
Hommes	147	28,76%
Femmes	364	71,24%
Total	511	100%

Article 2 : Le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet de la communauté de communes Mellois en Poitou, affiché dans les locaux de la collectivité et notifié aux organisations syndicales.

Fait à Melle.

Le président,

Fabrice MICHELET